

SEANCE DU 03 AVRIL 2017 A 19H00

Présents : MM BAUDRY- BASILE –BRIAND- PION- LASSIER- FOUSSARD -
VILLEMAINE-JACQUELIN- MENIER- ALIET.

MMES COMBREAU- BRUNET BREVAULT et LOUP.

Absent: /

Procurations : Mr GOURON à Mr BAUDRY – Mr HOURDOU à Mr ALLIET

1) VOTE DES SUBVENTIONS 2017

	Proposé 2017	Reliquat 2016	Total voté 2017
Comité des fêtes	2 000.00 €	2 000.00 €	4 000.00 €
Club des amis	150.00 €	150.00 €	300.00 €
AFB	1 200.00 €		1 200.00 €
Amis du Vieux Cravant	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Suce-Pneus	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Amicale bouliste	150.00 €		300.00 €
Société de chasse	150.00 €	150.00 €	300.00 €
Gymnastique	150.00 €		150.00 €
La boule lyonnaise	150.00 €		150.00 €
UNC AFN	150.00 €	150.00 €	300.00 €
Comice agricole 0.10/hab	71.00 €		71.00 €
Ecurie Rabelais	250.00 €		250.00 €
Vie libre Chinon	80.00 €	80.00 €	160.00 €
Mission Locale Chinon	100.00 €	100.00 €	200.00 €
	5 051.00 €	3 080.00 €	7 831.00 €

Conformément à la décision du 6 février 2017, les associations n'ayant pas fourni leurs comptes arrêtés au 31/12/2015 en temps voulu, le 15/03/2017 au plus tard, se sont vues perdre leurs subventions 2016.

Le conseil municipal arrête les subventions 2017 telles qu'elles figurent au tableau ci-dessus

2) DONS ET LEGS

Mr le maire informe le conseil municipal que Mr André HÉRAULT, décédé le 13 février 2017 a légué à la commune de CRAVANT LES COTEAUX une assurance vie dont le capital s'élève à un peu plus de 10 000€.

M. le maire informe le conseil municipal qu'une délibération d'ordre général pour l'acceptation et le refus des dons et legs doit être prise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'acceptation des dons et legs au profit de la commune de manière générale et jusqu'à nouvel ordre, et autorise Mr le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les dons et legs seront imputés à l'article 7713.

M. le maire souligne qu'une information sera donnée au fur et à mesure de la réception des dons et legs lors des réunions du conseil municipal.

3) DEFRICHEMENT EN ZONES BOISÉES

Mr le maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion s'est tenue à la salle associative le 1^{er} mars, en présence de la DDT et des vigneron.

Mr le maire précise que la réglementation est stricte et que tout déboisement supérieur à 0,50ha est soumis à autorisation.

4) TAUX D'IMPOSITIONS 2017

Considérant que le taux de la TFNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui de la TH, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % les impôts locaux.

Après augmentation de 1 % ils s'élèveront à :

Taxe d'habitation : 8.06%
Taxe Foncier Bâti : 12,27%
Taxe Foncier Non Bâti : 38,58 %

Mr le Maire est chargé d'aviser les services fiscaux.

NB : Mr le maire informe le conseil municipal que suite à l'intégration à la CC CVL la redevance Ordures Ménagères va être transformée en taxe, intégrée à la taxe foncière bâtie. La part communautaire va augmenter de 6%, par rapport à l'actuelle, sur 10 ans.

5) LOYER 1BIS PLACE PIERRE ALLIET

Mr le maire informe le conseil municipal que le logement du 1bis, place Pierre Alliet sera louable au 1^{er} mai prochain.

Les travaux de climatisation et de peinture apportant un certain confort, le conseil municipal décide d'augmenter le prix du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil fixe à 370€ / mois pour 48,41 m2.

Mr le maire est chargé de publier l'annonce de mise en location dès que possible.

6) TOILETTES SECHES AU CIMETIERE

Mr le maire rappelle que dans le cadre du programme de « Rabelais à volonté » 2 spectacles gratuits auront lieu au sanctuaire carolingien le samedi 22 juillet à partir de 18h. Afin d'améliorer le confort du public, Mr le maire propose d'installer des toilettes sèches à proximité du sanctuaire et présente une documentation. Le prix s'élève à 4 690.00€ HT, soit 5 628.00€ TTC.

Mr le maire pense qu'une partie du don effectué par Mr Hérault pourrait financer cet investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer des toilettes sèches pour l'évènement du 22 juillet dans un premier temps.

Un éventuel achat sera revu ultérieurement si besoin....

7) RELEVAGE DES TOMBES AU CIMETIERE – PHASE 1

Mr le Maire rappelle que suite à la première procédure de reprise des concessions, 50% des tombes seront relevées cette année avant le 1^{er} juillet, soit un coût de 8 623.00€ TTC, selon le devis établi le 03/11/2016.

Mr le maire précise que le cimetière sera fermé au public les jours d'intervention de l'entreprise LEYLAVERGNE.

Les ossements seront déposés dans l'ossuaire.

Le conseil municipal décide de rassembler les ossements individuellement dans des sacs nominatifs afin de gagner de la place et d'éviter la détérioration des coffrets de bois due à l'humidité. Mr le maire est chargé d'en aviser l'entreprise LEYLAVERGNE.

8) TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE A PARTIR DU 01/07/2017

Le conseil municipal décide de revoir le prix des différentes concessions et d'appliquer les tarifs suivants à partir du 01/01/2016.

Concession cimetière	30 ans	250 €
	50 ans	400 €
Concession columbarium	15 ans	250 €
	30 ans	460 €
Concession cinéraire	30 ans	200 €
Jardin du souvenir	Taxe de dispersion	20 €
	Inscription sur la stèle	30 €

9) DEVIS D.HUET

Forêt communale: Mr le maire informe le conseil municipal que les cadenas qui ont été mis aux barrières en forêt communale ne sont pas légaux. En effet, afin de permettre l'accès à tous les services de sécurité, un canon universel triangulaire doit être utilisé. Mr le maire présente le devis de D HUET pour la pose de 4 canons universels et la fourniture de 12 clés. La proposition de prix s'élève à 522.96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le devis de D HUET et décide de lui commander les travaux.

10) DEVIS D.HUET

Toilettes publiques : Mr le maire présente le devis de D HUET pour la pose d'une porte de type « saloon » à l'entrée des toilettes publiques. La proposition de prix s'élève à 1 031.40 € TTC pour une porte, peinture incluse.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le devis de D HUET et décide de lui commander les travaux.

11) DEVIS PEURICHARD ACCOTEMENTS

Mr le maire présente le devis de Mr Frédéric PEURICHARD pour le fauchage des routes et chemins communaux, soit 68,85 km, pour 2 passages à l'année, un premier en mai (accotements et carrefours) et un deuxième en août et septembre (accotements, carrefours, talus et fossés) pour un coût de 11 016.00 € HT, soit 13 219.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et décide de confier les travaux de fauchage 2017 à l'entreprise F PEURICHARD.

12) DEVIS PEURICHARD PARE-FEUX

Mr le Maire présente le devis établi par Mr PEURICHARD, pour le broyage des pare-feux et le fauchage des bandes de protection qui s'élève à 3 616.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et décide de confier ces travaux à l'entreprise PEURICHARD.

13) DEVIS E GAILLARD CLIMATISATION

Mr le maire présente le devis de Mr E GAILLARD pour la climatisation du logement 1 bis place Pierre Alliet. Le devis s'élève à 6 136.10€ HT, soit 6 749.71 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix favorables, décide de faire poser une climatisation à l'entreprise GAILLARD, pour un coût de 6 749.71 € TTC, dans le logement sis 1 bis, place Pierre Alliet.

14) DEVIS L GEORGES – LOGEMENT 1BIS PLACE PIERRE ALLIET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis établi par L. GEORGES, d'un montant de 4 659.75 € TTC pour la réfection des peintures du couloir, du salon et de la cuisine du logement situé 1 bis, place Pierre Alliet et décide de lui confier les travaux.

15) DEVIS DECOLUM

Mr le maire présente le devis de la société DECOLUM pour terminer l'investissement des décorations de Noël. L'offre de prix s'élève à 1 954.32€ TTC.

Cette acquisition permettrait de parfaire les illuminations de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de la société DECOLUM et décide d'acheter des illuminations pour 1 954.32€ TTC.

16) PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLUi ET MODALITES DE CONCERTATION

Mr le maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2017 approuvant l'élargissement du PLUi-H de la CC CVL aux communes d'Anché et de Cravant les Coteaux. Mr le maire expose au conseil municipal que la CC CVL est en train d'élaborer son PLUi-H qui a débuté en 2015 et qu'il est demandé aux élus des communes d'Anché et de Cravant-les-Coteaux leur position de principe parmi 3 scénarios possibles :

- Scénario statut quo : si rien n'est fait, le travail mené actuellement conduira à approuver début 2020 un PLUi-H à l'échelle des 16 communes. Anché et Cravant-les-Côteaux auront leur PLU à côté.
- Scénario refonte totale : Redémarrer à zéro et prescrire un PLUi-H à 18. Tout ce qui a été fait depuis un an serait nul et non avenue.
- Scénario mixte : alternative possible, confirmer la délibération de la CC CVL prise en décembre 2015, en élargissant la prescription aux deux communes d'Anché et de Cravant-les-Côteaux. Ce scénario permettrait d'avoir, à terme, un seul document de planification à l'échelle de la CC CVL. A contrario le PLUi de ces deux communes ont adopté le 19/12/2016 serait remis en cause.

Après cet exposé, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au scénario dit mixte.

17) BUDGET ASSAINISSEMENT

Mr le maire informe le conseil municipal que les opérations de clôture du budget assainissement sont terminées ; l'intégralité de l'actif et du passif a été transposée dans le budget communal, avant son transfert à la CC CVL.

En conséquence, le résultat reporté de fonctionnement inscrit au BP 2017 devra tenir compte du résultat définitif du budget assainissement.

Idem pour le déficit d'Investissement de l'assainissement qui devra être ajouté au déficit d'investissement de la commune.

18) ASSAINISSEMENT EMPRUNTS

La compétence assainissement ayant été transférée à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,

Pour des questions pratiques, le conseil municipal décide de transférer les emprunts du budget assainissement à la CC CVL. La Caisse d'épargne devra faire un avenant aux 2 contrats qui passeront au passif de la CCCVL.

19) UTILISATION DU NOM DE LA COMMUNE A DES FINS COMMERCIALES

Mr le maire informe les conseillers municipaux que le Domaine ANGELLIAUME a commercialisé une cuvée de vin sous le nom « Coteau de Cravant ». L'utilisation du nom de la commune, bien qu'inversé, interpelle Mr le Maire qui a fait part de sa réaction au Domaine ANGELLIAUME par courriel en date du 04 mars 2017, avec copie au Président de secteur de CRAVANT-LES-COTEAUX du Syndicat des Vins pour information.

Mr le maire donne lecture du mail envoyé par le Domaine ANGELLIAUME à chaque membre du conseil municipal le 30 mars 2017.

Mr le Maire semble rassuré après s'être entretenu avec Mr Denis LEYLAVERGNE, 1 des 4 associés du Domaine ANGELLIAUME, le samedi 1^{er} avril 2017 en mairie de CRAVANT-LES-COTEAUX.

Après un tour de table d'une bouteille de ladite cuvée, Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de solliciter l'avis du Syndicat des vins sur l'utilisation de « Coteau de Cravant » sur des étiquettes de vin de l'AOC Chinon.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la proposition de Mr le maire de solliciter l'avis du Syndicat des vins de Chinon sur cette question.

20) CHEMINS RURAUX SECTION C –SECTEUR LE BOIS PAILLARD, LE MARCHAIS DES COTERETS- LE MARCHAIS SEC

Mr le maire informe le conseil municipal que les CR N°22, 11, 18 et 68, au fils des ans, se seraient, aux dires de Mr P de Foucaud, déportés sur les terrains de la famille de Foucaud. Par conséquent, les chemins communaux ont disparu sous les bois et les actuels seraient devenus privés. Le conseil municipal dubitatif, désireux de garder ses chemins, attend le courrier que Mr Patrice de Foucaud doit envoyer en mairie.

21) CHEMIN COMMUNAL AU LIEU-DIT « LES CORNUELLES »

Mr le maire informe le conseil municipal que suite à une demande des riverains, le chemin communal des Cornuelles devrait être déplacé considérant que de la vigne a été plantée dessus.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document relatif au bornage de ce chemin en vue d'une enquête publique.

Questions diverses

- 1) **Bulletin communal** : Les articles AFN et Boule Lyonnaise ont été oubliés. Afin de rattraper l'erreur, un erratum sera distribué mercredi ou jeudi prochain.
- 2) **Réunions de hameaux** : Mr le maire rappelle des dates et invite les conseillers municipaux à y participer
- 3) **Elections** : Point sur la tenue des bureaux de vote
- 4) **Hommage à Gérard ORION** : Une plaque sera posée sur le mur, au terrain de boules, baptisé « Espace Gérard Orion ». A cet effet la commune achètera la plaque d'un coût de 204.80€ TTC auprès des Ets LEYLAVERGNE (Logistic Funéraire 37).